

J'AGIS, JE M'ENGAGE, JE ME SYNDIQUE



NOUS SOMMES UN SYNDICAT QUI REGROUPE TOUS LES PERSONNELS DE L'EDUCATION NATIONALE

qui sait qu'au-delà du "dialogue social" c'est avec le rapport de force à construire avec les personnels que nous défendrons nos conquêtes sociales, nos conditions de travail et de vie. Qui est attaché à la protection et à la défense des personnels et qui agit pour de nouvelles conquêtes sociales, pour une société démocratique, libérée de toutes formes d'exploitation et de domination, contre les discriminations de toutes sortes, le racisme, la xénophobie, le sexisme et toutes les formes d'exclusion.

NOS PRINCIPES

**Le contrôle démocratique du syndicat par les syndiqués : élaboration collective des revendications et des modalités de la lutte, consultation régulière des syndiqué-e-s, respect des mandats...*

Le choix clair et assumé d'un syndicalisme de classe et de transformation sociale

**Le respect des valeurs d'engagement et de probité au service des salarié-e-s par les dirigeants, les élu.e.s en comités sociaux d'administration (académique, départemental et régional), en F3SCT et les commissaires paritaires*

**LA CGT VOUS
SA FORCE C'EST VOUS
SYNDIQUEZ-VOUS!**

La CGT invite chacune et chacun de ses syndiqué-e-s à prendre sa place dans l'action et l'activité syndicales, à s'y investir, à s'y épanouir selon ses souhaits et ses possibilités. Car la CGT, ce n'est pas "les autres", qu'ils soient responsables ou délégué-e-s, élu-e-s ou mandaté-e-s :

La vraie force de la CGT, c'est l'action conjuguée et cohérente de ses 700 000 adhérents pour améliorer la situation de toutes et tous.



SYNDICALISATION 2026

**Les cotisations des adhérents sont la
seule ressource financière du syndicat.**

**Pour la sixième année
consécutive nous avons décidé
de ne pas augmenter le montant
des cotisations**

ADHERER EST LA PREMIER ACTE MILITANT

Extraits du document d'orientation du 4e congrès de l'UNSEN-CGT

« Pour mettre en œuvre les orientations décidées par le syndicat, l'implication des syndiqué-e-s est essentielle mais cela ne peut se faire sans moyens financiers ».

« Les ressources de l'organisation proviennent essentiellement des cotisations des adhérents ».

« Elles assurent ainsi l'indépendance et l'efficacité du syndicat ».

« Les cotisations perçues sont un élément de la vie démocratique du syndicat »

ÉDUC' ACTION NOM : PRENOM :
 Nom de jeune fille : Date de naissance :/..../.....
 Adresse (Domicile) :
 Code postal : Commune :
 Téléphone portable : Adresse mail :
 Ecole/Etablissement : Commune :
 Poste : Stagiaire : OUI NON
 Corps : Grade : Echelon ou Indice :
 Discipline :
 Date d'entrée dans l'éducation nationale :
 Si vous travaillez-vous à temps partiel quelle est votre quotité ? (si vous êtes à temps partiel votre cotisation est calculée au prorata de votre temps de service)

MANDAT DE PRELEVEMENT AUTOMATIQUE MENSUEL SEPA

Titulaire du compte

Nom : Prénom :
 Adresse :
 Coordonnées IBAN :
 Code international d'identification de votre banque (BIC) :
 Nom du créancier : CGT Educ'action
 Type de paiement : récurrent mensuel Montant : € (voir barème)
 Date : ___ / ___ / ___ Lieu :
 Signature :

CADRE RESERVE A LA TRESORERIE DU SYNDICAT

Référence Unique de Mandat (RUM)

24

Date de rentrée en trésorerie : ___ / ___ / ___

ICS : FR24 222 143 332

POUR PAYER VOTRE COTISATION PAR PRELEVEMENT SEPA, merci de :

- 1 - Remplir soigneusement le mandat de prélèvement SEPA ci-dessous.
- 2 - Joindre obligatoirement un relevé d'identité bancaire (RIB)
- 3 - Remplir le bulletin d'adhésion.
- 4 - CONFIER CE BULLETIN ET VOTRE RIB A UN REPRESENTANT CGT DE VOTRE ECOLE/ETABLISSEMENT OU L'ADRESSER A NOTRE TRESORIERE :

Corinne PERRIER
 Les Jonquas, Ancien chemin de Barjols, 83149 BRAS

Vous pouvez également régler votre cotisation annuelle par chèque (dans la limite de 6)

Mentions légales

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez SDEN CGT VAR R CAILLAT R à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de SDEN CGT VAR R CAILLAT R. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de votre compte pour un prélèvement autorisé.

Les informations contenues dans le présent mandat, qui doit être complété, sont destinées à n'être utilisées par le créancier pour la gestion de sa relation avec son client. Elles pourront donner lieu à l'exercice, par ce dernier, de ses droits d'oppositions, d'accès et de rectification tels que prévus aux articles 38 et suivants de la loi n° 7817 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

BARÈME DES COTISATIONS SYNDICALES 2020 - PERSONNELS ADMINISTRATIFS, TECHNIQUES, SOCIAUX ET DE SANTÉ

ECHOLON	ADJAENES ATRF (labo) 2e classe (C1)	ADJAENES ATRF (labo) 1e classe et principal 2e classe (C2)	ADJAENES ATRF (labo) principal 1e classe (C3)	SAENES TRF (labo) classe normale	SAENES TRF (labo) classe supérieure	SAENES TRF (labo) classe exceptionnelle	Assistant de service social	Assistant principal de service social	Conseiller technique de service social	Infirmier catégorie A classe normale	Infirmier catégorie A classe supérieure	Infirmier catégorie A hors classe	ADAENES Attaché d'administration	ADAENES Attaché principal d'administration	ADAENES Attaché d'administration hors classe
1	12,28 €	12,36 €	13,15 €	12,88 €	13,37 €	14,72 €	13,37 €	14,95 €	16,90 €	14,65 €	16,75 €	15,85 €	14,65 €	18,78 €	24,60 €
2	12,32 €	12,39 €	13,45 €	13,11 €	13,60 €	15,17 €	13,60 €	15,62 €	17,69 €	15,17 €	17,73 €	16,34 €	15,40 €	20,09 €	26,10 €
3	12,36 €	12,51 €	13,82 €	13,33 €	13,86 €	15,74 €	13,97 €	16,34 €	18,48 €	15,85 €	18,89 €	17,09 €	16,15 €	21,60 €	27,42 €
4	12,39 €	12,62 €	14,27 €	13,56 €	14,23 €	16,56 €	14,39 €	17,09 €	19,30 €	16,75 €	19,68 €	17,84 €	16,90 €	22,72 €	28,85 €
5	12,47 €	12,96 €	14,76 €	13,86 €	14,65 €	17,46 €	14,80 €	17,95 €	20,02 €	17,62 €	20,43 €	18,70 €	18,03 €	24,41 €	30,27 €
6	12,54 €	13,18 €	15,14 €	14,31 €	15,06 €	18,18 €	15,25 €	18,67 €	20,77 €	18,82 €	21,45 €	19,57 €	19,27 €	25,92 €	31,17 €
7	12,69 €	13,67 €	15,59 €	14,87 €	15,62 €	19,08 €	15,89 €	19,38 €	21,60 €	19,53 €	22,23 €	20,43 €	20,47 €	27,42 €	33,09 €
8	12,85 €	14,27 €	16,15 €	15,59 €	16,38 €	20,06 €	16,56 €	20,13 €	22,31 €	20,28 €		21,30 €	21,60 €	28,85 €	34,40 €
9	13,00 €	14,65 €	16,90 €	16,19 €	16,98 €	20,69 €	17,43 €	20,77 €	23,21 €			22,31 €	22,72 €	30,27 €	36,17 €
10	13,37 €	15,10 €	17,50 €	16,56 €	17,31 €	21,37 €	18,22 €	21,37 €				23,55 €	24,04 €		
11	13,82 €	15,44 €		17,16 €	18,03 €	22,05 €	18,93 €	22,05 €					25,28 €		
12		15,70 €		17,92 €	18,93 €		20,06 €								
13				18,89 €	20,06 €										

BARÈME DES COTISATIONS SYNDICALES 2020 - PERSONNELS ITRF, ASI, INGÉNIEURS...

ECHOLON	ITRF classe normale	ITRF classe supérieure	ITRF classe exceptionnelle	Assistant d'ingénieur	Ingénieur de recherche 2em classe	Ingénieur de recherche 1ere classe	Ingénieur de recherche hors classe	Ingénieur d'études classe normale	Ingénieur d'études hors classe
1	12,88 €	13,37 €	14,72 €	13,82 €	16,34 €	22,84 €	25,54 €	14,65 €	21,60 €
2	13,15 €	13,60 €	15,17 €	14,65 €	17,28 €	25,54 €	28,39 €	15,44 €	22,72 €
3	13,33 €	13,86 €	15,74 €	15,29 €	18,25 €	28,39 €	31,17 €	15,89 €	23,74 €
4	13,33 €	14,23 €	16,56 €	15,92 €	19,27 €	30,27 €	A1 33,24 €	16,60 €	24,86 €
5	13,86 €	14,65 €	17,46 €	16,56 €	20,28 €	31,17 €	A2 34,55 €	17,43 €	26,07 €
6	14,31 €	15,06 €	18,18 €	17,20 €	21,48 €		A3-B1 36,32 €	18,22 €	26,97 €
7	14,87 €	15,62 €	19,08 €	17,84 €	22,84 €		B2 37,86 €	19,16 €	28,17 €
8	15,59 €	16,38 €	20,06 €	18,48 €	24,11 €		B3 39,89 €	20,02 €	28,39 €
9	16,19 €	16,98 €	20,69 €	19,12 €	25,54 €			20,85 €	30,27 €
10	16,56 €	17,31 €	21,37 €	19,76 €	26,67 €			21,67 €	
11	17,16 €	18,03 €	22,05 €	20,39 €	27,61 €			22,50 €	
12	17,92 €	18,93 €		20,69 €				23,29 €	
13	19,12 €	20,06 €		21,67 €				23,93 €	
14				22,27 €				25,28 €	
15				23,17 €					
16				23,55 €					

VOUS NE TROUVEZ PAS VOTRE COTISATION DANS CES TABLEAUX?

Calcul : Indice porté sur votre bulletin de paye multiplié par 0,03

LA COTISATION SYNDICALE A 34%! 66% de votre cotisation syndicale est déduite de l'impôt sur le revenu ou donne lieu à crédit d'impôt.